



Législation conduite département 77

Par **Scream68**, le **18/10/2023** à **09:49**

Bien le bonjour

Je travail dans un cer centre exploitation routièrè au sein du département 77 ma question et lier au astreinte hivernal

Dans notre politique nous ne sommes pas soumis au heure et disque de conduite lier au déneigement nous sommes 2 chauffeur titulaire du permis poids lourd cet année on veut m'imposer une aide sans permis pl qui mait d'aucune utilité dans ce qu'a peut ton refuser ? Car pour moi c un réel danger pour moi et les usagers conduisant un camion saleure la fatigue et les conditions météo sont liée merci

Par **P.M.**, le **18/10/2023** à **18:58**

Bonjour,

Si on vous oblige à être véhiculé alors que le chauffeur n'est pas titulaire du permis de conduire adéquat, vous pouvez faire usage de votre [droit de retrait](#)...

Si vous estimez que l'on vous fait accomplir trop d'heures dans des conditions où votre sécurité physique n'est plus garantie, vous pourriez refuser...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...